

(N° 231.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 9 JUILLET 1924.

---

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant une ordonnance de crédit supplémentaire au Budget des Dépenses ordinaires du Congo Belge pour l'exercice 1922.

(Voir les n<sup>os</sup> 432 (session de 1922-1923), 40 (session de 1923-1924) et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 11 juin 1924.)

---

Présents : MM. VOLCKAERT, président ; le comte CORNET D'ELZIUS DE PEISSANT, EYLENBOSCH, HULIN, VANDERICK et LEYNIERS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Projet de loi approuvant une ordonnance du Gouverneur général, datée du 9 mai 1923, ouvrant un crédit supplémentaire au Budget du Congo Belge, pour l'exercice 1922, destiné à liquider des dépenses imprévues appartenant à cet exercice, a été adopté par la Chambre des Représentants, en séance du 11 juin dernier, par 77 voix contre 51 et 1 abstention.

La Commission des Colonies, par 4 voix contre 2, propose au Sénat d'adopter le projet de loi en question.

*Le Rapporteur,*  
R. LEYNIERS.

*Le Président,*  
V. VOLCKAERT.